

M. SPENCE: C'est une simple erreur, mais la même chose pourrait s'appliquer. Dans ce cas, il fut simplement mis de côté parce qu'il avait trop d'aptitudes.

*M. Glen:*

D. Monsieur le président, je voudrais revenir à votre suggestion, que je crois très importante pour le service civil. Le président a suggéré de conclure une entente avec la presse, toute la presse de tout le Canada, pour qu'en un certain endroit des journaux, avis soit donné de tous les examens. Je demanderai à M. Bland, et je vous demande, serait-il possible à la Commission d'annoncer les emplois normalement susceptibles de devenir vacants dans l'année?—R. Le service civil, ou les ministères, ne sont pas encore organisés de manière à leur permettre de prévoir convenablement leurs besoins. C'est une des grandes difficultés du service, actuellement.

D. Mais pensez-vous qu'on pourrait, dans une certaine mesure...—R. Je crois que nous pourrions, oui.

D. L'idée de M. Tomlinson était que les étudiants suivant les cours d'une université pourraient être recommandés par le professeur ou le recteur, mais il pourrait arriver qu'un ou deux jeunes hommes aient quitté l'université et, par suite, ne soient pas recommandés. Ce que nous avons essayé d'établir en présence de sir Francis Floud était que la jeunesse du pays pourrait être avertie des examens et s'y préparer. Je présume que M. Bland vous suivra; vous pourriez étudier avec lui la proposition du président, et peut-être pourriez-vous faire quelque recommandation dans ce sens.—R. Je crois que ce serait une bonne chose que d'annoncer dans les journaux, de la manière indiquée par le président, que nous allons tenir un examen pour tel poste à tel endroit.

*M. Tomlinson:*

D. Je voudrais aller un peu plus loin. Je ne sais si tous les membres du Comité seront d'accord avec moi, ou non. Ne serait-il pas sage de faire savoir au public en général, dans vos annonces, que les députés ne doivent pas être approchés?

M. GLEN: Ecoutez, très bien?

Le TÉMOIN: J'aimerais cela, et j'ai un exposé là-dessus ce matin même.

M. BOULANGER: Avant et après les examens.

*M. Tomlinson:*

D. Oui, avant et après les examens, pour faire savoir au public que nous n'avons rien à faire à ce sujet, car actuellement on nous blâme.—R. J'apprécie cette raison.

D. Cela m'est égal d'être blâmé quand je le mérite, mais je déteste être accusé d'une chose que je ne puis empêcher.

M. FOURNIER: Il y a un règlement à cet effet. L'article 105 empêche tout député ou toute autre personne d'approcher la Commission.

M. TOMLINSON: Je ne parle pas de cela.

Le TÉMOIN: Cela n'empêche pas le public d'ennuyer les députés.

M. TOMLINSON: Si l'on faisait cette insertion dans l'avis, cela vaudrait mieux.

Le PRÉSIDENT: Nous ne sommes jamais ennuyés, mais parfois les gens sont déçus, et personne ne peut l'empêcher.

*Le président:*

D. Ne savez-vous pas, monsieur Stitt, que plus il y a de publicité, plus la déception est grande?—R. Exactement.